Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260310-BC2026-056-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/03/2026
Publication : 10/03/2026

Convention d'autorisation d'occupation du domaine public non constitutive de droits réels

Maison des Espaces Naturels

Centre d'hébergement et d'accueil de groupes à des fins de découverte de la nature et de sensibilisation à l'environnement

Annexe 14 : Projet de règlement de l'équipement (fourni par le candidat)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260310-BC2026-056-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/03/2026
Publication : 10/03/2026



ANNEXE 14

LE PROJET DE RÈGLEMENT DE L'ÉQUIPEMENT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260310-BC2026-056-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/03/2026
Publication : 10/03/2026

- ~~Une ouverture à tous les publics~~
- Une rigueur dans la gestion pour préserver l'équipement
- Une facilité d'accès pour favoriser la fréquentation

MAISON DES ESPACES NATURELS – Mézières Ecluzelles









Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260310-BC2026-056-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/03/2026
Publication : 10/03/2026

Des classes à vivre !

Les séjours que nous mettons en place sur nos centres répondent aux valeurs fondamentales de la Fédération Générale des PEP et de l'Association départementale des PEP 28 : la laïcité et la solidarité.

Nos équipes sont engagées et préparées à répondre à ces ambitions :

- Pour éduquer au civisme et à la responsabilité.

- Pour sensibiliser et préparer à une consommation responsable.

- Pour œuvrer à une prise de conscience des enjeux de la préservation de l'environnement, par l'adoption d'une charte de bonne conduite écologique qui implique nos personnels et nos résidents.

-Pour sensibiliser les enfants, les adolescents et les adultes accueillis à leurs devoirs et droits de citoyens avisés et solidaires.

- Pour promouvoir une conception globale de l'éducation qui s'appuie sur une laïcité garante des libertés individuelles et collectives, dans un esprit de tolérance mutuelle.

- Pour aider à l'insertion des jeunes et adultes en difficulté sociale ou en situation de handicap.

- Pour rechercher la qualité des prestations de nos centres et garantir les droits de la personne accueillie.





Nos centres sont intégrés dans le réseau national PEP des centres d'accueil de classes de découvertes, de vacances et de groupes. Toutes les activités conduites sont définies avec les responsables des groupes accueillis en fonction de leurs projets. Pour les classes, ces activités sont conformes aux programmes et instructions officielles de l'Education Nationale.

Le séjour est le moment fort du projet : il n'est pas une fin en soi. La collecte d'informations de toute nature, la curiosité intellectuelle et l'acquisition de connaissances seront privilégiées. Les séjours offrent un réel dépaysement et un moment unique d'acquisition de connaissances et d'apprentissage de la vie collective.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260310-BC2026-056-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/03/2026
Publication : 10/03/2026

Bienvenue dans le pays drouais et à Mezières Ecluzelles

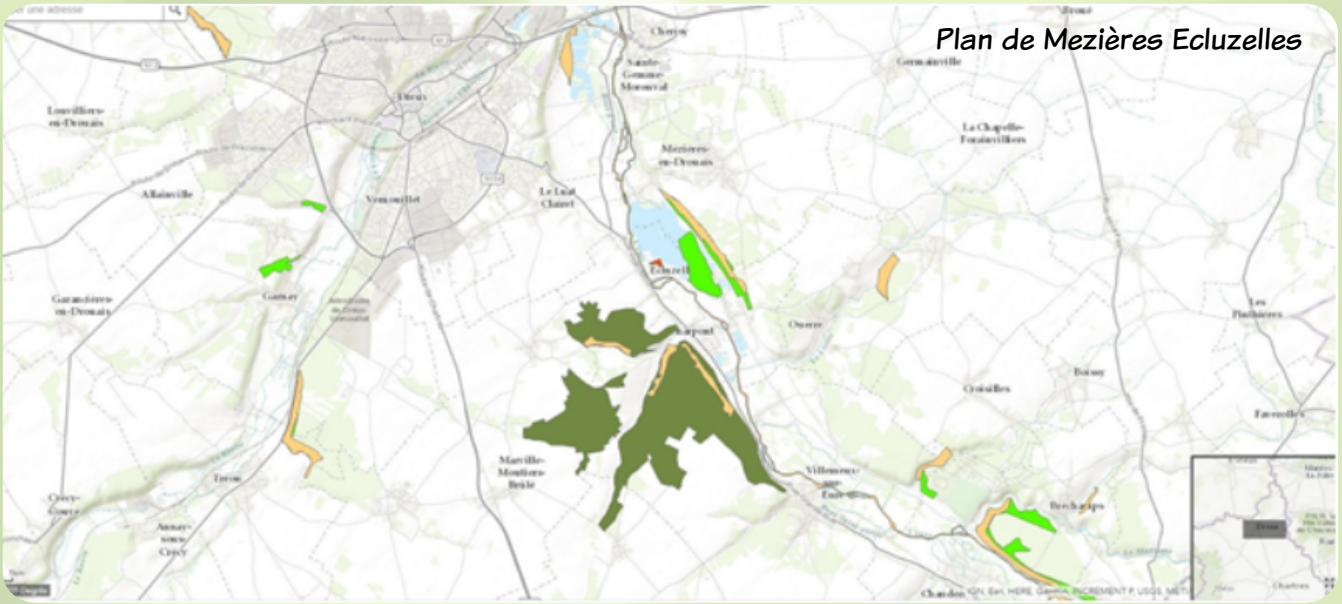
Unique en région Centre-Val de Loire, situé à moins d'une heure de Paris, le plan d'eau de Mézières-Ecluzelles est le lieu idéal pour se balader, pique-niquer, se ressourcer et découvrir une flore et une faune rare. Situé sur les communes d'Écluzelles et de Mézières-en-Drouais et d'une superficie de 130 hectares, le site du plan d'eau de Mézières-Écluzelles fait le bonheur des promeneurs, des pêcheurs et des amateurs de voile. Cet espace naturel se caractérise notamment par la grande richesse de son avifaune.

En effet, plus de 120 espèces ont pu y être observées. Toute l'année, le plan d'eau est fréquenté par le Grèbe huppé, le Martin-pêcheur et le Héron cendré. Si vous ouvrez l'oeil, et avec un peu de chance, vous pourrez aussi observer le Chevalier guignette ou le Grèbe castagneux. En hiver, le site offre un refuge à de nombreuses espèces d'oiseaux d'eau : fuligules morillons et milouins, sarcelles d'hiver et canards souchets... Ils sont parfois rejoints par des visiteurs plus rares tels que des harles ou des plongeons.

Mais le site se distingue surtout par la présence de l'une des rares colonies sédentaires de Bihoreau gris en France, devant laquelle un observatoire a été installé pour vous permettre de les observer sans les déranger.







Plan de Mezières Ecluzelles

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260310-BC2026-056-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/03/2026
Publication : 10/03/2026

Le Centre

C'est avant tout un lieu à destination des groupes scolaires, qui peuvent y être hébergés et éventuellement se restaurer sur place de façon autonome. Groupes et individuels peuvent y découvrir la diversité et la richesse de la faune et de la flore du plan d'eau, à travers l'espace d'exposition intérieur, proposant des thématiques variées. La scénographie s'appuie sur le parcours nature existant au sein de la réserve ornithologique.

Les espaces comprennent :

- Un espace d'exposition et un jardin pédagogique qui reconstitue la vie de la biodiversité, ancienne carrière de granulats, haut lieu de la biodiversité entre milieux humides et milieux secs

- Une invitation à la découverte et à l'expérience grandeur nature.

- Un hébergement de groupe

- Une salle de restauration et une terrasse avec vue sur le plan d'eau

- Un espace de vie et détente à côté de l'hébergement à l'étage





Locaux

RDC à remplir

1er étage à remplir

Horaires

- Pour les classes, la MEN est ouverte du lundi au vendredi en continu.
~~- Pour le grand public, la MEn est ouverte tous les samedis et le premier dimanche de chaque mois de 14h à 18h00.~~
- Pour les groupes autorisés, la MEN est ouverte du vendredi soir au dimanche soir en continu.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260310-BC2026-056-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/03/2026
Publication : 10/03/2026

Reprographie : photocopieur, imprimante, scanner.

Audiovisuel : Ordinateur avec à disposition des encadrants, accès wifi sur tout le centre, vidéoprojecteur, sono et micro, lecteur CD audio, appareil photo numérique, camescope.

Pédagogique : A compléter

Documentation, matériel de pêche, boîtes loupes, boussoles, balises, paire de jumelle, aquarium permanent.

Loisirs : A compléter

Table de ping-pong, parc de 18 vélos pour enfants et _____ vélos électriques.

Le matériel est à la charge du gestionnaire et des Occupants.

Le centre dispose d'un véhicule 9 places

Restauration

- Petit-déjeuner : de 08h15 à 09h00

- Déjeuner : dès 12h15

- Dîner : dès 19h

La cuisine est réalisée par un prestataire de service « ISIDOR » il s'attachera à vous servir une cuisine variée et équilibrée privilégiant les producteurs locaux, les enfants sont incités à goûter chaque plat. Les repas sont préparés dans le respect des régimes alimentaires particuliers et des PAI qui doivent être communiqués au centre un mois avant le séjour. Pour rassurer les familles, il est possible de prendre contact avec la direction avant le séjour. Les menus sont affichés à l'entrée de la salle de restauration. Ils intègrent la découverte des produits régionaux.

Des pique-niques peuvent être fournis, ils doivent être prévus lors de la constitution du planning de séjour. Le goûter, mis à disposition après le déjeuner, est conçu pour pouvoir être emmené hors du centre et pris à l'heure choisie par le groupe. Afin de responsabiliser les enfants et jeunes accueillis sur le site, une participation est demandée pour débarrasser les tables. L'organisation, nécessaire au confort de chacun et au respect du matériel est expliquée lors du premier repas par le personnel du centre.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260310-BC2026-056-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/03/2026
Publication : 10/03/2026

Chambres – salles d'activités – sanitaires

Les lieux communs types W-C, douches et salle de restauration sont nettoyés quotidiennement par le personnel du centre. Il sera demandé aux résidents de passer le balai dans leur chambre et salles d'activités. Le ménage dans l'ensemble de la structure est effectué après chaque séjour.

Il est demandé au résident de respecter le sens de circulation mise en place dans le centre et notamment de privilégier l'entrée par le vestiaire.

Espace exposition

L'espace ressource pédagogique pourra être utilisé par les groupes qui seront hébergés dans la structure mais également par des groupes extérieurs ~~ainsi que le grand public à raison du premier samedi de chaque mois~~.
pour la réalisation de séances pédagogiques (temps scolaire et vacances scolaires en dehors des temps d'occupation par l'Office de Tourisme de l'Agglo du Pays de Dreux). Les groupes d'adultes hébergés les week-ends à la Maison des Espaces Naturels pendant la saison d'ouverture au grand public par l'Office du Tourisme pourront fréquenter les espaces d'exposition selon les même conditions que pour le grand public.

Soins

L'administration de médicaments s'effectue sous la responsabilité du responsable du séjour. Il est rappelé qu'aucun médicament ne peut être administré sans ordonnance.

Pendant le séjour, nous faisons appel au médecin le plus proche (tous les numéros d'urgence sont affichés dans les bâtiments et rappelés dans le livret d'accueil sur le centre). Il n'y a pas d'assistant sanitaire sur le centre mais le personnel est titulaire de l'AFPS ou du PSC.1.

En cas de maladie, l'enfant pourra être isolé en salle de repos dans le bâtiment infirmerie sous la surveillance permanente d'un membre de l'équipe d'encadrement. Les frais médicaux engagés pendant le séjour sont à régler par les responsables des groupes directement auprès du médecin ou de la pharmacie.

A 5 kms du centre VILLEMEUX : 2 médecins, un cabinet de kinésithérapeutes, un dentiste, une pharmacie.

A 5 mks : Hôpital de DREUX

Linge

Le trousseau n'est donné qu'à titre indicatif. Cependant, le séjour se déroulant au bord d'un plan d'eau, certains accessoires sont indispensables (bonnet, coupe-vent, chapeau de soleil ou casquette, bottes ou vieilles chaussures). Pour les séjours supérieurs à 6 jours, le linge peut être lavé au centre. Il est donc obligatoire qu'il soit marqué au nom des participants.

Pour les enfants énurétiques, les affaires de nuit sont lavées quotidiennement si besoin.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260310-BC2026-056-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/03/2026
Publication : 10/03/2026

Communications

Téléphone : un téléphone est à disposition dans la salle pédagogique, pour appeler les numéros d'urgence, le numéro vert « Allo les PEP » et les numéros fixes. Pour le bon déroulement des séjours, il est précisé que les familles ne peuvent pas appeler leurs enfants sauf en cas de nécessité absolue.

Internet : un ordinateur est à la disposition des groupes dans la salle de repos.



Accès wifi dans la salle de réunion.

Vous pouvez élaborer un journal de bord de votre séjour sur le site :

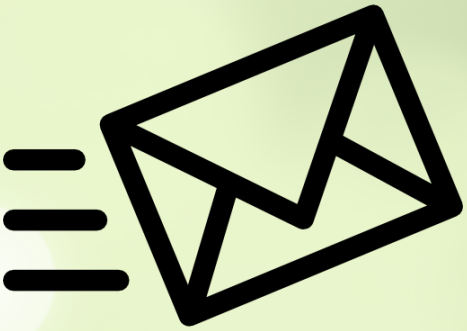
www.ondonnedesnouvelles.com

Courrier : Afin de faciliter la distribution du courrier, nous vous conseillons de demander aux parents de rédiger l'enveloppe de la manière suivante :

Ville d'origine

Nom du responsable du groupe

Nom du participant



Maison des espaces naturels

28 rue Etienne MALASSIS

28100 MEZIERES ECLUZELLES

Pour le courrier expédié par de jeunes participants, il est souhaitable que les responsables des groupes demandent des enveloppes timbrées aux parents ou à défaut qu'ils se munissent d'une provision suffisante de timbres et d'enveloppes. Une seule levée a lieu chaque jour avant 12h au bureau d'accueil du centre.

Services

Des cartes postales, timbres, souvenirs et produits régionaux sont en vente au centre.

Agréments

Agrément Education Nationale, I.A. d'Eure et Loir, Agrément SDEJS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260310-BC2026-056-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/03/2026
Publication : 10/03/2026

Les accompagnateurs : Quel que soit le type de sortie, la souscription d'une assurance responsabilité civile est exigée pour le cas où les accompagnateurs seraient auteurs de dommages. L'assurance individuelle accidents corporels est recommandée pour les dommages qu'ils pourraient subir.

Les élèves : (se reporter au B.O. n°6 du 25/09/97) Toutefois notre association a souscrit un contrat MAIF (n° sociétaire 0119795 R) qui couvre les participants (élèves et encadrement) pour toutes les activités entrant dans le cadre de la classe d'environnement. Les frais de rapatriement quand l'état d'un malade l'exige et uniquement sur prescription médicale, sont également pris en charge.

Sécurité

- *Lors de l'accueil d'un nouveau groupe présentation de la structure et des procédures d'évacuations en cas d'alarme incendie*

- *Fermeture des portes à partir de 22h*

- *Avis favorable de la commission de sécurité*

- *Système d'alarme incendie.*



- *Terrain entièrement clôturé.*

- *Permanence d'un personnel sur le centre 24h/24h en présence d'un public de mineurs.*

- *Gardiennage de la structure quand il n'y a pas de public par une société de surveillance (il est prévu 2 rondes aléatoires par semaine)*

Covid 19

Nous serons particulièrement vigilant au maintien des gestes barrières et des consignes misent en place à cause de la pandémie.

L'équipe du centre

- *Un responsable, chargé de la gestion du centre et de la coordination des activités scolaires de loisirs et d'hébergement.*

- *Un animateur technique.*

- *Une équipe de service restauration et d'entretien des locaux.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260310-BC2026-056-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/03/2026
Publication : 10/03/2026

L'équipe d'encadrement des séjours

Les enseignants : L'enseignant partant en classe de découverte reste responsable de ses élèves durant la totalité du séjour. Il assume de façon permanente la responsabilité pédagogique de l'organisation et de la mise en œuvre des activités. Il sait constamment où se trouvent tous ses élèves. Il veille à la présence d'adultes, accompagnateurs de la classe, à proximité des enfants, nuit et jour. Pendant votre séjour, l'autorité hiérarchique est assurée par L'IEN de la circonscription de Dreux.

Les animateurs techniques du centre : Les animateurs sont des salariés de l'Association, titulaires d'un contrat de travail, sur la base de 35 heures par semaine. Ils bénéficient de 2 jours de repos hebdomadaires, consécutifs ou non (remplacement assuré). Tous les animateurs sont agréés par l'Inspection Académique du département (titulaires du BAFA ou équivalent, et d'une formation aux premiers secours).

Chaque classe dispose du service d'un animateur, il s'agit d'un animateur pédagogique pour la découverte de l'environnement et la conduite des activités. Il est chargé de préparer le matériel Inécessaire, d'organiser les sorties et ses interventions, d'assurer l'exploitation en classe. Le temps de présence et d'activité des animateurs est établi en concertation et doit être respecté.



A l'arrivée sur le centre, l'accueil est assuré par un membre de la direction et l'animateur technique rattaché à la classe ou au groupe, chargé de votre installation dans les locaux.

Les accompagnateurs : Il est indispensable de faire appel à des accompagnateurs bénévoles ou rémunérés et recrutés par vos soins (A.V.S, A.T.S.E.M, parents d'élèves, enseignants en retraite, étudiants...).

- Un adulte pour 8 élèves en classe maternelle

- Un adulte pour 10 élèves en classe primaire

Le rôle des accompagnateurs est de vous aider dans les tâches de la vie quotidienne (lever, toilette, repas, inter classes, douche, coucher) et dans l'encadrement des sorties. Vous devez signaler leur participation à votre Inspection Académique lors de la demande d'autorisation de départ.

Les animateurs Vie Quotidienne du centre : Si vous n'avez pas d'accompagnateur(s), vous pouvez disposer des services d'un animateur en charge de la vie quotidienne : lever, repas, douches, veillée et coucher. Cette prestation est facturée en supplément et doit être prévue dans la convention de séjour.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260310-BC2026-056-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/03/2026
Publication : 10/03/2026

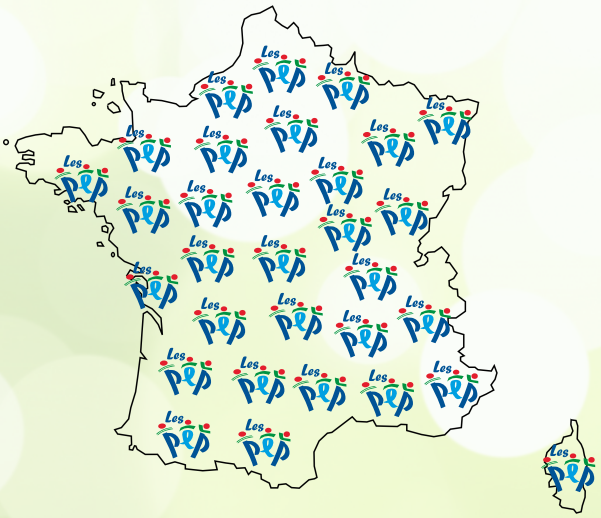
Préparez votre séjour

Avec l'association PEP de votre département :

- Réservation d'une période par l'école ou l'établissement.

- Confirmation par courrier de l'option avant la date limite prévue par l'association.

- Etablissement d'une convention entre l'école (ou la mairie) et l'association PEP du département d'origine. Penser à retourner cette convention dans les meilleurs délais.



Premier degré : une demande d'autorisation de séjour accompagnée de votre projet pédagogique doit être adressée à votre IEN de circonscription.

- au moins 5 semaines avant votre départ, pour les écoles d'Eure et Loir.

- au moins 8 semaines avant votre départ, pour les écoles des autres départements.

Second degré : le chef d'établissement recueille l'avis du Conseil d'administration pour autoriser la sortie.

Avec le centre :

- Dans le but de préparer votre séjour dans les meilleures conditions, un exemplaire de votre projet pédagogique doit parvenir au centre dès que vous avez confirmé votre séjour.

- Le centre met à votre disposition les documents suivants qui peuvent vous être envoyés par e-mail ou par courrier :

 - Annexe 3 bis, attestation de prise en charge des transports (bus) organisés par le centre.

 - Questionnaire de préparation du séjour et liste des participants, à nous retourner un mois avant votre arrivée.

 - Les documents suivants : agréments du centre, des animateurs et des intervenants extérieurs, fiche individuelle de trousseau, fiche de renseignements médicaux sont communiqués à la demande.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260310-BC2026-056-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/03/2026
Publication : 10/03/2026

Avec les parents :

Leur remettre au minimum un mois avant le séjour :

- La fiche de renseignements médicaux.

- La fiche individuelle de trousseau qui doit être conservée soigneusement car elle permet de dresser l'inventaire à la fin du séjour.

Vérifier que :

- la « déclaration du chef de famille » soit bien datée et signée.

- le certificat médical soit complété si vous envisagez une activité sportive (voile, kayak,paddle).

- la présence du test d'aptitude en milieu aquatique pour l'activité voile.

Informations pratiques :

Prévoir d'apporter pour votre séjour :

- Une trousse de secours (indispensable pour le voyage) + crème solaire et shampoing anti-poux.

- Le matériel scolaire individuel et collectif (stylos, ciseaux, colle, crayons couleur, etc.).

- Livres et jeux de société pour les temps libres.

Photos du centre :


salle restauration


Salle de bain

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260310-BC2026-056-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/03/2026
Publication : 10/03/2026







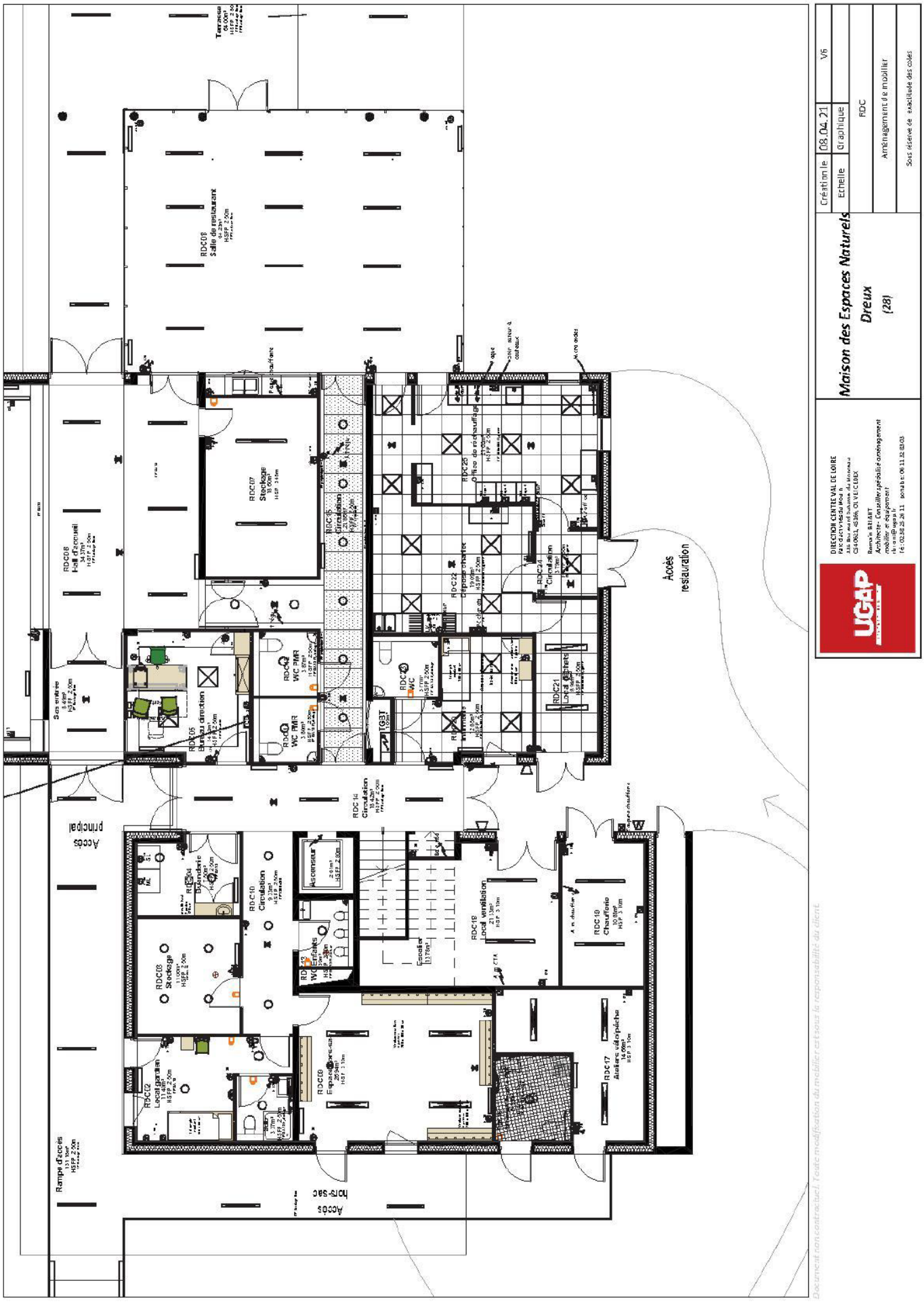






Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260310-BC2026-056-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/03/2026
Publication : 10/03/2026

Plan du centre – le RDC



Document non contractuel. Toute modification du mobilier est sous la responsabilité du client.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260310-BC2026-056-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/03/2026
Publication : 10/03/2026

Plan du centre - le 1er étage



Document non contractuel. Toute modification du mobilier est sous la responsabilité du client.